

Journée d'Echanges Techniques Natura 2000 – Financements

12 février 2015

Les fonds européens structurels et d'investissement 2014-2020

- 1 - L'Accord de Partenariat**
- 2 - L'architecture de gestion des programmes**
- 3 - Eléments de gouvernance**
- 4 - Etat d'avancement des programmes**

L'Accord de Partenariat

<http://www.europe-en-france.gouv.fr/Centre-de-ressources/Actualites/La-Commission-europeenne-adopte-l-Accord-de-partenariat-francais>

Elaboration partenariale de l'Accord de partenariat

Chiffres Clés

Du 20 décembre 2012
au 31 janvier 2013



Concertation du
Partenariat National
363 membres
96 contributions écrites

Du 20 mars au 15 mai 2013



17 Séminaires thématiques
600 organismes participants

Du 1^{er} avril au 15 juin 2013



Concertation grand public
52 contributions postées
sur www.partenariat20142020.fr

20 décembre 2012
lancement de la
concertation nationale



Instance Nationale
de Préparation de l'Accord
de Partenariat
70 partenaires

Concertation nationale sur l'Accord de partenariat



Séminaire de restitution
9 juillet 2013 - Tours

Accord de partenariat

- **Transmission officielle à la Commission le 31/12/2013**
- **1ère consultation interservices : 224 commentaires transmis le 29 avril 2014**
- **Réunions bilatérales**
- **Transmission par la France de réponses aux questions de la Commission**
- **2è consultation interservices**
- **Adoption de l'accord de partenariat le 8 août 2014**

Présentation de l'Accord de Partenariat

Rappel du contenu

1 MODALITES GARANTISSANT LA CONCORDANCE AVEC LA STRATEGIE DE L'UNION POUR UNE CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE

1.1 ANALYSE DES DISPARITES, DES BESOINS DE DEVELOPPEMENT ET DES POTENTIALITES DE CROISSANCE

1.2 SYNTHESE DES EVALUATIONS EX ANTE DES PROGRAMMES

1.3 LES OBJECTIFS THEMATIQUES RETENUS ET PRINCIPAUX RESULTATS ESCOMPTES POUR CHACUN DES FONDS EUROPEENS STRUCTURELS ET D'INVESTISSEMENT (FESI)

1.4 LA REPARTITION INDICATIVE DU SOUTIEN DE L'UNION PAR OBJECTIF THEMATIQUE

1.5 MODALITES D'APPLICATION DES PRINCIPES HORIZONTAUX ET DES OBJECTIFS POLITIQUES DE MISE EN OEUVRE DES FESI

1.6 LISTE DES PROGRAMMES FEDER, FSE, FEADER ET FEAMP, AVEC LEURS ALLOCATIONS INDICATIVES

1.7 DEMANDE DE TRANSFERTS D'ALLOCATIONS DE FONDS STRUCTURELS ENTRE CATEGORIES DE REGIONS

1.8 TRANSFERTS DE L'OBJECTIF COOPERATION TERRITORIALE EUROPEENNE VERS L'OBJECTIF INVESTISSEMENT POUR LA CROISSANCE ET L'EMPLOI

1.9 DEMANDE DE TRANSFERT D'ASSISTANCE TECHNIQUE A LA COMMISSION EUROPEENNE

1.10 INFORMATION SUR L'ALLOCATION DEDIEE A LA RESERVE DE PERFORMANCE PAR FESI ET DES MONTANTS EXCLUS

Présentation de l'Accord de Partenariat

Rappel du contenu

2 MODALITES VISANT A GARANTIR UNE MISE EN OEUVRE EFFICACE

2.1 MODALITES VISANT A GARANTIR LA COORDINATION ENTRE LES FESI ET LES AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'UNION, NATIONAUX ET LA BEI

2.2 INFORMATIONS NECESSAIRES POUR LA VERIFICATION EX ANTE DU RESPECT DES REGLES SUR L'ADDITIONNALITE

2.3 EVALUATION DU RESPECT DES CONDITIONS EX ANTE

2.4 METHODOLOGIE ET MECANISME VISANT A GARANTIR LA COHERENCE DU FONCTIONNEMENT DU CADRE DE PERFORMANCE

2.5 EVALUATION DE LA NECESSITE DE RENFORCER LES CAPACITES ADMINISTRATIVES DES AUTORITES DE GESTION ET DE CONTROLE DES PROGRAMMES ET, S'IL Y A LIEU, DES BENEFICIAIRES

2.6 RESUME DES ACTIONS PREVUES DANS LES PROGRAMMES, Y COMPRIS UN CALENDRIER INDICATIF, EN VUE DE REDUIRE LA CHARGE ADMINISTRATIVE PESANT SUR LES BENEFICIAIRES

Présentation de l'Accord de Partenariat

Rappel du contenu

3 DESCRIPTION DE L'APPROCHE INTÉGRÉE DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL SOUTENU PAR LES FESI

3.0 DESCRIPTION DE L'APPROCHE DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

3.1 DISPOSITIONS PRISES POUR GARANTIR UNE APPROCHE INTEGREE DE L'UTILISATION DES FESI POUR LE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL DES ZONES INFRAREGIONALES SPECIFIQUES

4 MODALITÉS VISANT À GARANTIR UNE MISE EN ŒUVRE EFFICIENTE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ET DES PROGRAMMES

4.1 EVALUATION DES SYSTÈMES EXISTANTS D'ÉCHANGE ÉLECTRONIQUE DE DONNÉES, ET MESURES PRÉVUES POUR DES ÉCHANGES ÉLECTRONIQUES D'INFORMATIONS ENTRE BÉNÉFICIAIRES ET AUTORITÉS DE GESTION

Présentation de l'Accord de Partenariat Enveloppe des FESI allouée à la France

- **FEDER/FSE: 14,453 Milliards d'€**
- **FEDER CTE : 1,114 Milliards d'€ allouée à la France** qui participe à des programmes transfrontaliers et transnationaux représentant 2,678 M€
- **FEADER: 11, 385 Milliards d'€ (dont 1 475 Milliards d'€ transfert 1er pilier PAC)**
- **FEAMP: 588 millions d'€**
- **IEJ : 310 millions d'€**

TOTAL = 26, 736 Milliards d'€

Présentation de l'Accord de Partenariat

Répartition indicative par OT et par fonds

	FEDER	FSE	FEADER	FEAMP	TOTAL
OT1	1 542 693 218	-	303 880 795		1 846 574 013
OT2	1 032 434 162	-	78 783 910		1 111 218 072
OT3	1 605 488 416	-	2 869 985 283	241 000 000	4 716 473 699
OT4	1 711 112 185	-	348 900 172	17 000 000	2 077 012 357
OT5	331 965 843	-	3 151 356 390		3 483 322 233
OT6	1 008 692 506	-	3 263 904 832	278 000 000	4 550 597 338
OT7	424 488 765	-			424 488 765
OT8	44 550 510	2 041 941 370	112 548 442	17 000 000	2 216 040 322
OT9	313 412 133	1 911 212 239	1 012 935 982		3 237 560 354
OT10	121 887 191	1 832 528 393	112 548 442		2 066 964 026
OT11	-	15 710 560			15 710 560
AT	289 382 847	225 514 716	130 000 000	35 000 000	679 897 563
TOTAL	8 426 107 976	6 026 907 278	11 384 844 248	588 000 000	26 425 859 302

Diagnostic :

- Une biodiversité exceptionnelle et des ressources naturelles importantes en quantité et en qualité mais qui restent fragiles et vulnérables aux pressions qui s'exercent
- 2007-2013 = mise en place du réseau Natura 2000 qu'il convient de développer (mise en œuvre des documents de gestion notamment)

Besoins identifiés : Concentrer les actions sur

- le maintien et la restauration des continuités écologiques constituant la **trame verte et bleue** composée de corridors écologiques et de réservoirs de biodiversité;
- **La gestion du réseau Natura 2000 et les actions de préservation des espèces et de leurs milieux**

L'Accord de Partenariat Les résultats attendus

Actions Natura 2000 : objectif thématique 6, **priorité d'investissement 6d** « *protéger et restaurer la biodiversité et les sols et favoriser les services liés aux écosystèmes y compris au moyen de Natura 2000 et d'infrastructures vertes* »

TOUS LES FONDS, en complémentarité -> Assurer la pérennité de la gestion du réseau Natura 2000

FEADER, y compris dans les RUP -> augmenter le niveau de protection des espaces naturels et des sites remarquables protégés Favoriser la prise en compte des enjeux environnementaux dans les pratiques des acteurs locaux en mettant en place une animation territoriale (sites Natura 2000)

FEAMP : sera mobilisé pour assurer la mise en œuvre effective de la gestion des sites Natura 2000 en zone marine

Architecture des programmes européens

70 prog et 13 CTE	Etat (12 programmes et 1 CTE)	Régions (57 programmes et 12 CTE) Conseil Général (1)
FEDER 7 programmes et 13 CTE	<ul style="list-style-type: none"> 1 programmes CTE : URBACT (CGET) 	<ul style="list-style-type: none"> 5 programmes plurirégionaux FEDER pour les massifs de montagne et les bassins fluviaux A la Réunion : 1 programme FEDER En Alsace 1 programme FEDER 13 programmes CTE
FEDER / FSE 27 programmes	<ul style="list-style-type: none"> Un programme national d'assistance technique FEDER / FSE Europ'Act (CGET) 2 Programmes FEDER -FSE régionaux (Préfet de région) Mayotte et Guadeloupe Saint Martin 	<ul style="list-style-type: none"> 24 programmes régionaux FEDER – FSE Dont 4 avec des axes interrégionaux FEDER <i>FEDER : toutes les mesures, à l'exception des PO gérés par l'Etat</i> <i>FSE : mesures « formation », 35% de l'enveloppe nationale</i>
FSE 6 programmes	<ul style="list-style-type: none"> Un programme national « Emploi et inclusion » (DGEFP), 65% de l'enveloppe FSE Un programme national IEJ avec un volet central et des volets déconcentrés Guyane, Martinique le préfet de région est autorité de gestion d'un programme régional de 65% de l'env FSE Réunion : le préfet de région est autorité de gestion d'un programme régional FSE (100% des fonds FSE de la région) 	<ul style="list-style-type: none"> Alsace un programme FSE
FEADER 29 programmes	<ul style="list-style-type: none"> Encadrement des mesures à « enjeu national » via un document d'encadrement national prévu dans les projets de règlements européens et dans le projet de loi de décentralisation 1 programme national « Gestion des risques » 1 programme « Réseau rural national » 1 programme de développement rural de Mayotte : autorité de gestion préfet 	<ul style="list-style-type: none"> 25 programmes régionaux FEADER sur toutes les mesures FEADER, dans le respect de l'encadrement national A La Réunion, le CG est l'autorité de gestion du PDRR
FEAMP 1 programme	<ul style="list-style-type: none"> 1 programme national FEAMP (DPMA) 	<ul style="list-style-type: none"> Délégation d'une partie des mesures aux régions maritimes

Eléments de gouvernance

Eléments de gouvernance

Un pilotage de l'AP à deux composantes

-Le Comité national Etat-Régions

- Instance décisionnelle de pilotage stratégique: coordination entre les différentes autorités de gestion, rendu-compte de l'état d'avancement des fonds et du respect des engagements de l'AP
- Composition: Conseils régionaux, ministères coordinateurs
- Réunion en tant que de besoin, a minima annuelle

-L'Instance nationale de Concertation de l'Accord de Partenariat (INCOPAP)

- Instance consultative: rendu- compte au partenariat de la mise en œuvre des FESI, expression des besoins / questions
- Composition: 100 organisations nationales, INPAP élargie aux membres du partenariat national actifs lors de la concertation nationale sur l'AP
- Réunion a minima annuelle

Des ministères coordinateurs

-Le **CGET**: coordinateur interfonds

-Les ministères coordinateurs

- FEDER: le CGET

- FSE: la DGEFP

- FEADER: la DGPAAT

- FEAMP: la DPMA

- Outre-Mer: la DGOM

Éléments de gouvernance

Un ensemble de groupes de travail et de réseaux interfonds

- Thématiques:** RDI/S3, TIC, **Environnement/Energie/Climat**, Emploi/Formation/Inclusion
- Territoriaux:** Réseau urbain, Réseau rural, Outre-Mer, Interrégional, Coopération territoriale européenne, Approches territoriales intégrées
- Outils/Métiers:** Réglementation/Gestion/contrôle, Suivi-performance-évaluation, Instruments financiers, Marchés publics, Aides d'Etat, Communication
- Démarrage des travaux début 2015**
- Feuille de route et programme de travail annuel défini pour chaque groupe/réseau
- Composition des groupes/réseaux définie en fonction de l'objet (soit autorités en charge des fonds, soit élargie aux partenaires concernés).

Etat d'avancement des programmes

Etat d'avancement des programmes européens

Programmes opérationnels FEDER/FSE

Au 12 février 2015:

- les programmes nationaux, interrégionaux et régionaux FEDER FSE sont adoptés ;
- 4 programmes de FEDER Coopération Territoriale Européenne adoptés

Programmes de développement rural FEADER : échanges informels, réunions bilatérales en vue de la transmission d'une version finalisée des programmes

-> **Objectif** : adoption mi 2015

Programme opérationnel FEAMP : en cours de préparation

Merci de votre attention!

Celie.dabry@cget.gouv.fr